

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du mardi 9 juin 2026**

**Délibération n°068\_260609**

**Examen du compte administratif de l'exercice 2025 - Le budget principal de la Ville - Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 3 juin 2026, dématérialisée et affranchie le 3 juin 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Monsieur Sylvain ARTHEMISE, Premier adjoint.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>1</sup> M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>3</sup> M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND <sup>2</sup> Mme Dominique AMAZINGOI- RIVIERE Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL <sup>2</sup> Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE Mme Jessica NARBE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAIR <sup>2</sup> M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO M. Teddy HOAREAU Mme Mathilde ROGER	M. Joël LALLEMAND  Mme Anne-Gaëlle LEPINAY  Mme Corinne MANGUE  Mme Olivia DIJOUX	M. Sylvain ARTHEMISE  M. Jérémy TURPIN  M. Teddy HOAREAU  M. Cyrille HAMILCARO	M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

<sup>1</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°68, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

<sup>2</sup>N'ont pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°79 à 83 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

<sup>3</sup>N'a pas pris part au débat ni au vote de la délibération n°80 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS**  
**SEANCE DU 9 JUN 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jessica NARBE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°66	39	4	2	0	43	0	0
Pour la délibération n°67	39	4	2	0	37	0	6
Pour la délibération n°68	38 <sup>A</sup>	4	3	0	36	0	6
Pour la délibération n°69	39	4	2	0	37	0	6
Pour les délibérations n°70 à 75	39	4	2	0	43	0	0
Pour la délibération n°76	39	4	2	0	37	0	6
Pour la délibération n°77	39	4	2	0	37	6	0
Pour la délibération n°78	39	4	2	0	43	0	0
Pour la délibération n°79	36 <sup>B</sup>	4	5	0	34	0	6
Pour la délibération n°80	35 <sup>C</sup>	4	6	0	39	0	0
Pour la délibération n°81	36 <sup>D</sup>	4	5	0	34	0	6
Pour les délibérations n°82 à 83	36 <sup>D</sup>	4	5	0	40	0	0
Pour la délibération n°84	39	4	2	0	Prend acte		
Pour la délibération n°85	39	4	2	0	37	0	6

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

**38<sup>A</sup>** Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

**36<sup>B</sup>** Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°79.

**35<sup>C</sup>** Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°80.

**36<sup>D</sup>** Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°81 à 83.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

**Le président de séance**

  
**Monsieur Sylvain ARTHEMISE**  


	<b>Conseil municipal - Séance du 9 juin 2026</b> <b>Délibération n°068_260609</b>	<b>POLE FINANCES,</b> <b>OPTIMISATION ET</b> <b>CONTROLE</b>
	<b>Examen du compte administratif de l'exercice 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget principal de la Ville</li> <li>• Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres</li> </ul>	<b>Direction des finances</b>

## I - RAPPORT DE PRESENTATION

Comme chaque année, il convient d'examiner la gestion budgétaire du dernier exercice écoulé et d'arrêter les comptes correspondants de la ville.

Pour la dernière fois cette année avant le passage au Compte Financier Unique (CFU) à l'issue de l'exercice 2026, il est donc proposé à l'assemblée d'examiner et d'approuver le compte administratif de 2025 pour chacun des deux budgets communaux.

Ces derniers s'établissent comme suit :

Budget	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>A - BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultat reporté	3 889 449,82 €			5 884 094,81 €		1 994 644,99 €
Opérations de l'exercice	37 764 878,98 €	43 152 622,26 €	95 938 034,95 €	104 392 222,70 €	133 702 913,93 €	147 544 844,96 €
Total	41 654 328,80 €	43 152 622,26 €	95 938 034,95 €	110 276 317,51 €	137 592 363,75 €	153 428 939,77 €
<i>Résultat brut de clôture</i>		1 498 293,46 €		14 338 282,56 €		15 836 576,02 €
Restes à réaliser au 31/12	13 268 018,24 €	3 817 118,44 €	303 762,53 €		13 571 780,77 €	3 817 118,44 €
Résultat cumulé	- 7 952 606,34 €			14 034 520,03 €		6 081 913,69 €
<b>B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</b>						
Résultat reporté				3 860,19 €		3 860,19 €
Opérations de l'exercice			14 029,29 €	14 694,00 €	14 029,29 €	14 694,00 €
Total			14 029,29 €	18 554,19 €	14 029,29 €	18 554,19 €
<i>Résultat brut de clôture</i>				4 524,90 €		4 524,90 €
Restes à réaliser au 31/12					- €	
Résultat cumulé				4 524,90 €		4 524,90 €
<b>C - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE</b>						
Résultat reporté	3 889 449,82 €	- €	- €	5 887 955,00 €		5 887 955,00 €
Opérations de l'exercice	37 764 878,98 €	43 152 622,26 €	95 952 064,24 €	104 406 916,70 €	133 716 943,22 €	147 559 538,96 €
Total	41 654 328,80 €	43 152 622,26 €	95 952 064,24 €	110 294 871,70 €	137 606 393,04 €	153 447 493,96 €
<i>Résultat brut de clôture</i>	- €	1 498 293,46 €	- €	14 342 807,46 €		15 841 100,92 €
Restes à réaliser au 31/12	13 268 018,24 €	3 817 118,44 €	303 762,53 €	- €	13 571 780,77 €	3 817 118,44 €
Résultat cumulé	- 7 952 606,34 €			14 039 044,93 €		6 086 438,59 €

**Le compte administratif 2025, tous budgets confondus, se solde par un résultat brut de clôture de fonctionnement de (+) 14 342 807,46 € et un résultat brut d'investissement de 1 498 293,46 € soit un résultat brut global positif de 15 841 100,92 €, conforme à celui constaté au compte de gestion.**

**Le résultat net cumulé**, tous budgets confondus, en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un **excédent de + 6 086 438,59 €** dont + 6 081 913,69 € en ce qui concerne le budget principal et + 4 524,90 € pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Au terme de l'exercice 2025, la Ville démontre, à travers l'épargne dégagée en fonctionnement, la consolidation d'une capacité à dégager des réserves pour financer les investissements nécessaires à son territoire :

- **La Ville étant engagée dans un cycle d'investissements sans précédent, le niveau d'épargne au terme de l'exercice 2025 fléchit légèrement tout en demeurant largement positif :**

- **L'épargne brute est à près de 10,5 M€**  
**et après amortissement annuel de la dette**
- **L'épargne nette dégagée au compte administratif est de 7,909 M€ :**

	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>102 606 794 €</b>	<b>103 414 927 €</b>
Épargne de gestion	13 522 133 €	11 217 715 €
<b>Épargne brute</b>	<b>12 690 173 €</b>	<b>10 486 214 €</b>
Taux d'épargne brute (en %)	12,38%	10,14%
<b>Épargne nette</b>	<b>10 248 876 €</b>	<b>7 909 119 €</b>

- **Le taux d'épargne brute**, indicateur de la capacité de la commune à investir, **est de 10,14%**.
- **La capacité de désendettement**, déterminant le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par la mobilisation et l'affectation en totalité de son épargne brute annuelle **est établie à 2,6 années**, un niveau bien inférieur aux 12 années admissibles.

Ce dernier indicateur reflétant la santé financière est très favorable à la Ville comparativement aux moyennes relevées aux budgets des communes de la strate, tant sur le plan départemental (5,94 années) qu'au niveau national (5,25 années).

Enfin, il est rappelé, à titre de comparaison, que ce ratio était, en 2019, supérieur à 86 années et que l'épargne brute constatée ayant été de 397 563 € (taux d'épargne brute de 0,47%).

### LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025 :

#### **A – Une progression contenue des dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	CA 2025	variation
Charges à caractère général (011)	9 158 302,74	9 549 324,85	4,3%
Charges de personnel (012)	66 985 685,22	68 426 818,12	2,2%
Atténuations de produits (014)	320 792,00	276 354,99	-13,9%
Contingents et participations obligatoires (655)	2 143 237,54	2 234 182,54	4,2%
Subventions (657)	10 053 367,00	11 129 134,20	10,7%
Autres charges de gestion 65	354 972,65	582 927,78	64,2%
Intérêts de la dette (66)	800 840,82	701 097,51	-12,5%
Autres dépenses exceptionnelles	1 892,40	20 717,98	994,8%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>89 819 090,37</b>	<b>92 920 557,97</b>	<b>3,5%</b>
<i>Ecritures d'ordre</i>	<i>2 561 336,69</i>	<i>3 017 476,98</i>	<i>17,8%</i>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>92 380 427,06</b>	<b>95 938 034,95</b>	<b>3,9%</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** réalisées en 2025 évoluent de + **3,5 %** par rapport à 2024, pour s'établir à **92 920 557,97 €**.

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** s'établissent en 2025 à près de 9,55 M€, soit en augmentation de 391 k€, soit + 4,3%.

Cependant, le niveau des charges à caractère général demeure plus bas que dans les communes de même strate :

- Commune de Saint-Louis : 173 €/habitant
- Communes de même strate / Réunion : 222 €/habitant
- Communes de même strate / National : 352 €/habitant.

**L'augmentation de ce chapitre de dépenses est donc à relativiser au regard des comparaisons avec les autres communes** ; le niveau atteint à Saint-Louis en 2025 demeurant inférieur à celui constaté dans les communes de même strate.

Cette situation confirme que **l'évolution constatée en 2025 correspond à un nécessaire rattrapage**, permettant à la commune de se doter progressivement d'un fonctionnement adapté à ses besoins réels et à ses ambitions.

Il est à noter par ailleurs que des dépenses de la section de fonctionnement, engagées par la collectivité mais dont les prestations ou livraisons de fournitures n'ont pas été réalisées au 31 décembre 2025 - **les restes à réaliser – représentent une somme de 303 762,53 euros au chapitre 011.**

**Les charges de personnel (chapitre 012), 68,427 M€, ont connu une variation modérée de +2,2%, intégrant la 1<sup>ère</sup> augmentation du taux de cotisation des employeurs publics affiliés à la CNRACL en 2025.**

Au-delà de cette mesure nationale impactant le 012, le fil conducteur de la municipalité en ce qui concerne la gestion des ressources humaines demeure la poursuite de la consolidation de l'encadrement et de l'ingénierie de l'administration communale, le non-remplacement systématique des départs à la retraite et la limitation des recrutements.

**Au 31 décembre 2025 l'effectif communal était de 1 605 agents.** A titre de comparaison, Il est rappelé que l'effectif communal était de 1800 agents au 31 décembre 2019 et de 1724 agents au 31 décembre 2020.

Hormis les contrats de droit privé (emplois aidés, apprentis et autres totaux), les fonctionnaires et contractuels représentaient un effectif de 1 568 agents, ainsi réparti :

- Catégorie A : 2,6%
- Catégorie B : 2,6%
- Catégorie C : 94,8%

**Le taux d'encadrement (5,2%) reste insuffisant** compte-tenu du nombre important d'agents à manager au quotidien et des services opérationnels en restructuration.

**Les charges de personnel** restent cependant à un **niveau supérieur à la moyenne** :

- **1240 €/habitant contre 954 €** pour les communes de même strate au niveau national et 987€ à La Réunion.

**La part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement baisse en 2024** (73,64% contre 74,58%, 76,4% en 2023, 78,14% en 2020) en raison de l'augmentation moindre des charges de personnel par rapport à celles des autres dépenses de la section.

**Les autres charges de gestion (chapitre 65) s'élèvent à 13 946 244,52 €, augmentées de 1,4 M€ environ par rapport à 2024.** Elles concernent principalement les subventions ainsi que les contingents et participations obligatoires et des dépenses diverses.

**Leur évolution traduit l'effort de la ville en faveur du volet social et le secteur scolaire en accompagnant financièrement plus fortement le CCAS (+ 0,604 M€, dotation annuelle de 6,682 M€) et la Caisse des écoles (+ 0,272 M€, dotation annuelle de 2,894 M€).**

Le montant des aides versées au tissu associatif local a été revalorisé de près de 155 000€, représentant la somme de 1 021 963 euros en 2025.

Les actions financées au titre de la Cité éducative ont représenté 170k€, les subventions destinées au financement d'actions au titre du Contrat de ville ont été de 139 576 € et la participation communale au fonctionnement du SIDELEC a été de 209 585 €.

**Les contingents et participations obligatoires** comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655 : contribution au Service Départemental d'Incendie et des Secours (SDIS) (1,655 M€) et à l'établissement privé Saint-Joseph de Cluny (0,579 M€).

**Le chapitre « Atténuation de produits » (014)** comprend le prélèvement au titre de la pénalité « loi SRU » pour 211 179 € ainsi que le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (65 176 €).

Il est à noter la baisse globale de 14% de ces dépenses, résultant de la réduction conjuguée des dégrèvements accordés par l'administration fiscale au titre de la taxe sur les logements vacants et du prélèvement au titre de la Loi SRU.

**En ce qui concerne le prélèvement « Loi SRU »**, l'article 55 de la loi SRU définit les communes qui doivent disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Les services de l'État procèdent chaque année à un inventaire contradictoire avec les communes concernées par la loi SRU pour décompter le nombre de logements sociaux sur le territoire communal et ainsi déterminer le taux de logements sociaux effectif, en regard des résidences principales.



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le territoire communal comptait 20 602 résidences principales et le nombre de logements retenus au titre de la loi SRU était de 4 066, représentant un taux de mixité sociale de 19,74%.**

Il est important de rappeler que la Commune a subi un changement de positionnement de l'État sur le sujet. Initialement soumis à une obligation de production de logements sociaux à hauteur de 20%, **l'État a refixé ce taux à 25%**. Ce relèvement du taux entraîne mécaniquement une hausse du déficit et par conséquent le montant de la pénalité associée (à savoir un prélèvement annuel sur leurs ressources fiscales, proportionnel à leur potentiel fiscal et au déficit en logements sociaux).

**Il n'en demeure pas moins que la politique de l'habitat reste un enjeu majeur qui est travaillé par la Ville avec les bailleurs sociaux pour planifier une production régulière.**

Le dynamisme communal en matière de production de logements aidés a d'ailleurs été reconnu dans la notification en avril dernier du courrier du préfet actant la prise en compte de dépenses déductibles du montant du prélèvement. Il s'agit des dépenses qui concourent aux opérations de production de logement. Ainsi le prélèvement de 245 201, 86 € prévu est réévalué à 28 147,36€.

**Les charges financières (chapitre 66)** relatives aux intérêts de la dette ont représenté 13€ par habitant, soit un niveau inférieur à la moyenne départementale des communes de même strate qui est de 25 €/habitant en 2025. **Leur baisse en valeurs en 2025, 701 097 € contre 800 841 € en 2024, soit -12,5%** s'explique notamment par la diminution de l'encours de dette ainsi qu'une stabilisation des marchés bancaires agissant sur les indices de révision (euribor et livret A).

Enfin, **les autres dépenses exceptionnelles (chapitre 67) ont été de 20 718 €** et ont concerné des annulations de titres émis antérieurement, principalement dans le cadre de la régularisation de ventes de logement très sociaux (titres de 2018 à 2020) ; le montant des titres émis dépassant celui de la vente.

**B – Des recettes de fonctionnement quasiment stables**

Recettes de fonctionnement	CA 2024	CA 2025	variation
Produits des services, domaine et ventes diverses (70)	784 018,44	704 320,73	-10,2%
Impôts et taxes (73)	35 985 938,76	34 947 589,99	-2,9%
Fiscalité locale (731)	45 818 571,21	46 444 059,67	1,4%
Dotations et participations (74)	18 697 360,07	20 211 652,65	8,1%
Autres produits de gestion courante (75)	822 363,69	731 060,89	-11,1%
Produits financiers (76)	53,11	48,68	-8,3%
Produits exceptionnels (77)	97 530,03	8 155,00	-91,6%
Reprise sur provisions (78)		13 962,57	
Atténuations de charges (013)	400 958,27	354 076,38	-11,7%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>102 606 793,58</b>	<b>103 414 926,56</b>	<b>0,8%</b>
Résultat de fonctionnement reporté (002)	7 110 160,98	5 884 094,81	-17,2%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement + résultat</b>	<b>109 716 954,56</b>	<b>109 299 021,37</b>	<b>-0,4%</b>
<i>Ecritures d'ordre</i>	<i>178 080,15</i>	<i>977 296,14</i>	<i>448,8%</i>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>109 895 034,71</b>	<b>110 276 317,51</b>	<b>0,3%</b>

**Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors résultat reporté) varient globalement de moins de +1% (+808 132,98€) par rapport à 2024 et s'établissent à 103 414 926,56 €.**

**Les produits des services (chapitre 70)** comptabilisés en 2025 ont été légèrement d'un niveau plus bas que ceux de 2024 (-79 697 €, -10,2%). Ils concernent notamment les redevances d'occupation du domaine public communal, les droits de stationnement, les redevances de la restauration scolaire et les concessions dans les cimetières. **Les recettes encaissées ont été de 704 320 € en 2025.**

**Les « Impôts et taxes », hors fiscalité directe locale (chapitre 73), baissent globalement de -1,038 M€, soit de -2,9 %.**

Cette évolution résulte d'une part de la perte progressive du FPIC (-0,224 M€), la CIVIS sortant du dispositif en tant que bénéficiaire du fonds, et d'une recette d'octroi de mer moindre (23,872 M€ en 2025 contre 24,568 M€ en 2024).

**Les autres recettes qui sont comptabilisées ici sont stables** et concernent l'attribution de compensation versée par la CIVIS (7,265 M€) ainsi que les taxes sur les carburants (3,156 M€).

**La fiscalité locale** comprend les taxes directes locales :

- taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- taxe communale sur les droits de mutation ou publicité foncière,
- taxe sur la consommation d'électricité
- et taxe locale sur la publicité extérieure.

**Le produit de fiscalité locale a représenté en 2025 près de 45% des recettes du budget et a augmenté de 0,625 M€ (+1,4%)** entre 2024 et 2025.

Ce produit supplémentaire résulte essentiellement de la **revalorisation des bases fiscales décidée pour l'ensemble du territoire français** suivant l'inflation de l'année précédente (+1,7% en 2025).

S'agissant des contributions directes, la municipalité ayant décidé d'une baisse des taux de 5% en 2027, l'évolution favorable du produit (0,400M€) est principalement la résultante de **l'élargissement des bases** du fait des constructions nouvelles ou des agrandissements, les services fiscaux procédant à des mises à jour régulières.

Ainsi, il est à noter que la progression du produit fiscal global est également **un signe du dynamisme du territoire** et de son attractivité retrouvée.

A ce titre, l'exemple des recettes provenant des droits de mutations et de publicité foncière est significatif, avec une évolution de + 0,206 M€ en 2025.

**Les dotations (chapitre 74)** comprennent notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations de l'État au titre d'exonérations fiscales, notamment en ce qui concerne la TF sur les établissements industriels, ainsi que l'aide financière de la CAF pour l'organisation de la restauration scolaire.

**Elles progressent de 8,1% (+1,514 M€).**

**Les deux principales dotations de l'État (DGF et DACOM) ont augmenté de 0,568 M€ pour atteindre 13,345 M€ en 2025.**

**La participation de la Caisse d'Allocations Familiales** au coût de la restauration scolaire a été en 2025 de **2,372 M€.**

**Les autres recettes de la section de fonctionnement (chapitres 70 à 78 et 816), représentent un montant cumulé de 1,107 M€** et concernent les revenus des immeubles pour un montant de 0,573 M€ dont 0,434 M€ de loyers de la caserne de gendarmerie, des remboursements sur rémunérations ou charges pour 0,354 M€ ainsi que des recettes diverses de gestion.

### C – Des dépenses d'équipement en progression en 2025

L'évolution des dépenses réelles d'investissement (y compris remboursement des emprunts) est la suivante :

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2022	14 147 484 €	34,60%	263 €
2023	20 227 260 €	42,97%	373 €
2024	26 663 079 €	31,82%	489 €
2025	30 281 429 €	13,57%	549 €

Le montant annuel des **dépenses réelles de la section d'investissement** a fortement augmenté depuis 2022 pour dépasser les **30 millions d'euros en 2025**.

Parmi ces dépenses d'investissement, **la part du remboursement de la dette en capital passe de 24% en 2022 à moins de 9% en 2025, baissant de 25% environ** ; ce qui met d'autant en lumière l'effort d'investissement de la collectivité :

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2022	14 147 484 €	3 447 345 €	24,37%
2023	20 227 260 €	3 220 788 €	15,92%
2024	26 663 079 €	2 441 298 €	9,16%
2025	30 281 429 €	2 577 094 €	8,51%

En effet, les dépenses dites « d'équipement » ont été de l'ordre de 27 M€ en 2025, portant le montant des équipements réalisés au cours des 4 dernières années à plus de 77,6 M€ :

	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses d'équipement</b> (chapitres 20, 21, 23 hors 204)	10 361 153 €	16 790 744 €	23 461 003 €	26 999 745 €
<i>Evolution annuelle en %</i>	73,31%	62,05%	39,73%	15,08%
<b>Subventions d'équipement versées</b> (art 204)	336 458 €	155 728 €	291 838 €	307 089 €
<i>Evolution annuelle en %</i>	-34,92%	-53,72%	87,40%	5,23%
<b>Autres</b> (participations, EPFR)	2 529 €	60 000 €	468 940 €	397 500 €

Il est à noter par ailleurs que les dépenses de la section d'investissement engagées par la collectivité mais non mandatées en 2025 - **les restes à réaliser** - sont de **13,268 M€**, dont 12,534 M€ de dépenses d'équipement et 734 k€ de subventions à verser (204).

### **Les principales opérations figurant parmi les restes à réaliser concernent :**

- L'aménagement de la **place des fêtes de la Rivière (1,250 M€)**
- Des **travaux sur les bâtiments scolaires (1,334 M€)** dont l'installation de braseurs d'air et d'amélioration du confort thermique pour 0,7 M€)
- Des travaux sur les **différents bâtiments communaux (1,9 M€)** dont la réalisation d'une salle de réception au Ruisseau (0,320 M€), le solde des marchés de travaux de la maison funéraire (0,305 M€) et des Maisons Communales de Proximité (MCP) en cours (Canots, les Makes, Tapage, Bellevue...) (0,460 M€), l'aménagement de la Maison des Solidarités (0,470 M€) et le kiosque économique dans les jardins de l'hôtel de ville (0,100 M€)
- De la réalisation d'équipements publics tels que l'espace des grands jeux de Palissade et l'espace intergénérationnel (0,325 M€) et le stade Bois de Nèfles cocos (0,490 M€),
- Des travaux sur les **voies communales (2,133 M€)** dont le Chemin des Canots (0,3 M€), des Jasmins (0,380 M€), la réfection de chaussée dans le quartier Bois de Nèfles Cocos (0,670 M€)(chemins Técher, Martin, Ti Bon Dieu, L'Enclos...), réseau d'eaux pluviales Cité de l'Enclos vers rue du Ouaki (0,390 M€)...
- Le **NPNRU à hauteur de 2,630 M€** : programmes de déconstruction et de reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga (0,510 M€), études dans le cadre des projets de construction d'un gymnase et d'une maison des associations (0,400 M€), d'aménagement des secteurs Kayamb et Piment (1,717 M€).

### **Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2025 ont concerné :**

- Les travaux liés à la **voirie communale** pour **5,515 M€** dont des travaux de création de parking Allée des Cythères et au chemin des Amarylis (0,3 M€), d'un cheminement piéton pour l'école Paul Hermann (0,100 M€), de modernisation de voirie (rue Jean XXIII avec des travaux d'évacuation des eaux pluviales (2,066 M€), rue Marius et Ary Leblond (0,690 M€), chemin Bois Noirs (0,3 M€), chemin Pièce Jeanne (0,240 M€), chemin des Galaberts et impasse vers Chapelle Sainte Thérèse (0,115 M€)), de réalisation de trottoirs au lotissement Tambo (0,060 M€), de réalisation d'un impluvium à Cité de l'Enclos (0,180 M€), de suppression de radier chemin du Ruisseau (0,312 M€), et l'achèvement de l'aménagement d'un parking à Verval (0,623 M€)
- Les travaux et équipements relatifs aux **bâtiments scolaires : 1,8 M €** dont :
  - des travaux d'étanchéité à hauteur de 0,570 M€ dans les écoles suivantes : Robert Debré, Jean Hoarau, Pablo Picasso, Paul Salomon et, Raphael Barquisseau,

- des travaux d'étanchéité et de réhabilitation de l'aire de jeux à l'école Alphonse Daudet (0,135 M€)
  - des travaux de charpente et de couverture de préau à l'école Jean Macé (et à l'école Roland GARROS (0,290 M€),
  - le lancement d'une opération d'envergure d'installation de brasseurs d'air dans les écoles communales (0,3 M€),
  - la mise en route du plan de salubrité dans les écoles (0,145 M€),
  - la poursuite de la réhabilitation du bâti scolaire pour 0,360 M€
- La réalisation de la **1ère Maison funéraire communale** à La Rivière Saint-Louis pour **1,936 M€**
  - La réhabilitation des **bâtiments communaux** : **1,780 M€**, poursuite de l'aménagement du site de la Citrouille (0,150 M€), la transformation de l'ancien bâtiment PMI en maison de carrefour de l'entreprenariat (0,168 M€), l'aménagement du parking des bâtiments accueillant le CCAS et la caisse des écoles (0,310 M€), la cuisine centrale (0,3M€ M€), la mise en œuvre du plan lumineux de l'église de Saint-Louis (0,116 M€), les travaux d'étanchéité, d'électricité et de modernisation de l'accueil à l'hôtel de ville et bâtiment administratif Hippolyte Foucque (0,425 M€)...
  - Les opérations menées au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (**NPNRU**) sur le secteur du Gol pour **8,448 M€**, principalement : travaux d'aménagement du secteur Ravine Piment (3,065 M€), livraison de la maison de projet - MCP du Gol (1,028 M€) et études dans le cadre des projets de construction d'un gymnase et d'une maison des associations (1,023 M€), d'aménagement des secteurs Kayamb & Pasteur (0,525 M€), de déconstruction et de reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga (2,5 M€)...
  - **L'équipement des services pour 2,057 M€** : informatique (logiciels, matériels) (0,416 M€), véhicules (0,463 M€), vidéosurveillance (0,174 M€), mobiliers & matériels de bureau (0,189 M€), équipements de restauration scolaire (0,152 M€), matériels et équipements divers (0,320 M€), acquisition de terrains (Petit Serré, rétrocession RHI Paulin et La Chapelle) (0, 343 M€)
  - Les aménagements de **sites publics** pour **1,798 M€** dont notamment : terrain Bory (0,518 M€), lancement de la réalisation de la place des fêtes à La Rivière (0.286 M€), Parc Méroc (0.292 M€), aménagement paysager et aire de jeux Verval (0.550 M€)
  - Les travaux de **réhabilitation des équipements sportifs** pour **2,158 M€** et notamment la piscine de La Rivière (0,473 M€), les travaux à stade Bois de Nèfles Coco, le terrain de basket Paulin, de tennis à Saint-Louis, les stades de l'Étang, des Makes...) et le lancement de l'aménagement de l'espace Grands jeux à Palissade ((0.575 M€)
  - La réalisation **d'équipements de proximité (1,507 M€), principalement** :
    - Des aires de jeux (0,375 M€) : Plateau Goyaves, Les Fiagues, Grand Serré, Cité Méroc, Ilet Furcy
    - Des maisons de proximité (1,053 M€) : Ilet Furcy, Les Makes, Le Tapage, Petit serré, Bellevue, La Chapelle

## D – Le financement des dépenses d'équipement

À partir de l'épargne nette dégagée en 2025 telle que présentée précédemment (7 909 119 euros), les dépenses d'investissement à financer sont de 27 306 834 € (26 999 745 € de dépenses d'équipement et 307 089 € correspondant aux subventions versées).

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement pour 2025. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement.

	2025
Épargne nette (a)	7 909 119 €
FCTVA (b)	3 472 916 €
Autres recettes (c)	489 417 €
Produit de cessions (d)	8 155 €
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>11 879 607 €</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	13 434 245 €
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 601 900 €
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>29 915 753 €</b>

Les « autres recettes » concernent notamment la taxe d'aménagement (0,312 M€), les amendes de police (0,117 M€) et les astreintes d'urbanisme (23 838 €).

## E- Une gestion optimisée de la dette

Au terme de l'exercice 2025, le capital restant dû au titre de la dette communale était de **27 327 467,39 euros, en augmentation de 2,023 M€ par rapport au 31 décembre 2024.**

Un emprunt d'un montant de **4,600 M€** a été mobilisé afin de financer les investissements de l'exercice 2025.

Un montant de 1 900€ complémentaire a été comptabilisé afin de régulariser des frais concernant la ligne d'emprunt contracté en 2024.

Le capital remboursé en 2025 a été de 2,577 M€ et les intérêts payés ont été de 730 926,87€.

L'encours de la dette est constitué de 17 lignes :

- 10 d'entre elles sont à taux fixe pour un montant cumulé de 17,240 M€, soit 63% de l'encours de dette
- 5 sont adossées sur le taux du livret A pour un encours de 6,271 M€ soit 23%
- 2 lignes sont à taux variable selon l'Euribor (3 mois et 6 mois) pour est à taux variable pour 3,817 M€ soit 14%.

**La dette est donc majoritairement à taux fixe.**

Le taux moyen est constaté au 31 décembre est de 2,98% et la durée résiduelle moyenne est de 14 ans et 6 mois.

Les prêteurs sont au nombre de 5, répartis ainsi :

Dettes par prêteur		
Prêteur	Crédit	% du crédit
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	12 147 087 €	44,45%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 159 512 €	22,54%
EMISSION OBLIGATAIRE	4 200 000 €	15,37%
SFIL CAFFIL	3 152 322 €	11,54%
CAISSE D'EPARGNE	1 668 547 €	6,11%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>27 327 467 €</b>	<b>100,00%</b>

État généré au 31/12/2025

La dette communale supportée par chaque Saint-Louisien et Riviérois est de **495 € par habitant est en 2025** au lieu de 464 € en 2024 ; ce qui est largement inférieur à la moyenne CA 2024 de la strate à 1 354 €/hab au niveau national et 781 €/hab dans les communes d'outre-mer.

Enfin, le ratio de désendettement ou encore **capacité de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par la mobilisation et l'affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Au 31 décembre 2025, compte-tenu de l'épargne brute annuelle constatée, **ce ratio est de 2,6 années (2 ans en 2024)**. Le seuil limite pour les communes est fixé à 12 ans. Pour rappel, celle-ci s'élevait à **86 années en 2019**.

Cette gestion de la dette au niveau communal permettra de soutenir la dynamique d'investissement au cours de la présente mandature.

## LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Le compte administratif du budget du service extérieur des pompes funèbres présente un solde d'exécution de **+4 524,90 €** en section d'exploitation.

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	a 14 029,29	g 14 694,00	664,71
	INVESTISSEMENT	b -	h -	-
		+	+	
REPORTS DE 2023	EXPLOITATION	c	i 3 860,19	
	INVESTISSEMENT	d	j	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		14 029,29 =a+b+c+d	18 554,19 =g+h+i+j	4 524,90

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2025 (budgets principal et annexe) et à arrêter les comptes pour l'exercice donné, conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport.

## II - DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les instructions budgétaires M57 et M4 ;

**Vu** les comptes de gestion du budget principal et du service extérieur des pompes funèbres de l'exercice 2025 établis par le comptable public ;

**Considérant** que les comptes de gestion du payeur sont identiques aux Comptes Administratifs de la collectivité pour le budget principal et pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres ;

**Considérant** que Monsieur **Sylvain ARTHEMISE**, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2025 ;

**Considérant** que Madame Le Maire s'est retirée au moment du vote des CA 2025 ;

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil municipal décide à la majorité :**

**Article 1** : de prendre acte de la présentation faite des comptes administratifs des budgets communaux de l'exercice 2025 ;

**Article 2** : de constater la stricte concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion établis par le comptable public ;

**Article 3** : d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2025 concernant le budget principal et le service extérieur des pompes funèbres ci-joints ;

**Article 4** : d'acter les résultats suivants pour le budget principal de la ville et le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres :

Budget	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>A - BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultat reporté	3 889 449,82 €			5 884 094,81 €		1 994 644,99 €
Opérations de l'exercice	37 764 878,98 €	43 152 622,26 €	95 938 034,95 €	104 392 222,70 €	133 702 913,93 €	147 544 844,96 €
Total	41 654 328,80 €	43 152 622,26 €	95 938 034,95 €	110 276 317,51 €	137 592 363,75 €	153 428 939,77 €
Résultat brut de clôture		1 498 293,46 €		14 338 282,56 €		15 836 576,02 €
Restes à réaliser au 31/12	13 268 018,24 €	3 817 118,44 €	303 762,53 €		13 571 780,77 €	3 817 118,44 €
Résultat cumulé	- 7 952 606,34 €			14 034 520,03 €		6 081 913,69 €
<b>B - BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</b>						
Résultat reporté				3 860,19 €		3 860,19 €
Opérations de l'exercice			14 029,29 €	14 694,00 €	14 029,29 €	14 694,00 €
Total			14 029,29 €	18 554,19 €	14 029,29 €	18 554,19 €
Résultat brut de clôture				4 524,90 €		4 524,90 €
Restes à réaliser au 31/12					- €	
Résultat cumulé				4 524,90 €		4 524,90 €
<b>C - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE</b>						
Résultat reporté	3 889 449,82 €	- €	- €	5 887 955,00 €		5 887 955,00 €
Opérations de l'exercice	37 764 878,98 €	43 152 622,26 €	95 952 064,24 €	104 406 916,70 €	133 716 943,22 €	147 559 538,96 €
Total	41 654 328,80 €	43 152 622,26 €	95 952 064,24 €	110 294 871,70 €	137 606 393,04 €	153 447 493,96 €
Résultat brut de clôture	- €	1 498 293,46 €	- €	14 342 807,46 €		15 841 100,92 €
Restes à réaliser au 31/12	13 268 018,24 €	3 817 118,44 €	303 762,53 €	- €	13 571 780,77 €	3 817 118,44 €
Résultat cumulé	- 7 952 606,34 €			14 039 044,93 €		6 086 438,59 €

**Article 5** : d'autoriser la Maire ou son élu(e) délégué (e) dans le domaine de compétences, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

**Vote : 36 pour**

**06 abstentions** (M. Louis Bertrand **GRONDIN** - M. Cyrille **HAMILCARO** (+ procuration de Mme Olivia **DIJOUX**) - M. Teddy **HOAREAU** (+ procuration de Mme Corinne **MANGUE**) - Mme Mathilde **ROGER**)

Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

**Le président de séance**



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**